



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agrégation

Question écrite n° 110358

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'épreuve d'histoire médiévale à l'agrégation d'histoire 2011. Le texte donné à l'épreuve très difficile de commentaire de document, censé être un document historique authentique produit au Moyen-Âge, était en fait extrait d'une fiction rédigée au XXe siècle. Aussitôt connue, cette erreur a déclenché l'indignation parmi les candidats à l'agrégation, et certains affirment que l'épreuve, si ce n'est le concours 2011, pourrait être annulé. L'agrégation d'histoire est un concours très difficile, qui nécessite beaucoup de rigueur et encore plus de travail pour les étudiants. Annuler une année de travail pour cette erreur, certes regrettable, serait terrible pour ces étudiants qui verront une année d'efforts réduite à néant de la manière la plus injuste. Aussi lui demande-t-il s'il envisage de trouver une solution afin de permettre aux meilleurs candidats d'obtenir leur agrégation en 2011, comme cela devait initialement être le cas. Il lui demande en outre quelle solution est envisagée par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a regretté, sitôt qu'elle a été connue, l'erreur d'appréciation commise par le jury de l'agrégation externe d'histoire qui a soumis aux candidats, dans le cadre de l'épreuve écrite d'explication de textes, un document présenté comme un témoignage du XVe siècle. Il a cependant tenu à préciser, par un communiqué en date du 24 mai, qu'il s'agissait d'une recomposition elle-même fondée sur trois documents authentiques. Cette pratique, peu conforme aux usages scientifiques, n'empêche pas que l'épreuve a respecté le programme, tel qu'il avait été fixé conformément à la réglementation en vigueur. Il apparaît également qu'en l'espèce l'égalité de traitement a été maintenue entre les candidats. Il n'a donc en conséquence pas paru opportun de procéder à l'organisation d'une nouvelle épreuve, à quelques semaines du début des oraux d'admission de ce concours prestigieux. Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a tenu ainsi à rassurer l'ensemble des candidats, afin qu'ils puissent sereinement se préparer aux épreuves orales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110358

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5963

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9168